

# Mécanicien de maintenance automobile

RNCP35935 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 252r                     |
| Formacode(s)            | 23637                    |
| Code(s) ROME            | I1604                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 17/10/2023               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

78 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 63 à former et organiser l'évaluation et 15 à former.

| Organisme        | SIRET          | Habilitation |
|------------------|----------------|--------------|
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800012 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800053 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800061 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800095 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800137 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800145 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800160 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800178 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800186 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800210 | Former       |

Liste complète des 78 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35935-mecanicien-de-maintenance-automobile/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur. Il (elle) effectue le remplacement des éléments et des organes mécaniques de liaison au sol, de la transmission et du groupe motopropulseur.

Il (elle) intervient également sur le véhicule pour le remplacement des éléments mécaniques des systèmes de visibilité et de signalisation ou pour poser des accessoires directement connectables.

Il (elle) opère sur tout type de véhicule de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de

moins de 3,5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques.

#### ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) professionnel(le) intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique à qui il (elle) rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies voire allongées pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de charges lourdes est parfois nécessaire.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles :

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile.

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

2. Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables :

Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol.

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés.

Remplacer les organes de transmission.

Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables.

3. Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles :

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

Remplacer le moteur thermique et ses équipements périphériques.

Remplacer la distribution du moteur thermique.

## Blocs de compétences

### **RNCP35935BC01 — Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle 2h00

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon

le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le

candidat réalise : - un entretien périodique partiel ou un pré-contrôle

technique, - une opération de maintenance du système de freinage, - un remplacement ou une réparation d'un pneu de véhicule

automobile, - un contrôle de fonctionnement du système de climatisation

d'un véhicule automobile. A chaque étape, le candidat annote ses observations sur la

fiche de travaux. Pour clôturer la mise en situation, il dispose d'un temps de

dix minutes pour effectuer la restitution orale de son

intervention et répondre aux questions du jury.

### **RNCP35935BC02 — Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires

connectables Remplacer les organes de transmission

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle 3h30

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon

le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le

candidat réalise : - le remplacement d'un élément de liaison au sol ou de

direction présentant un assemblage mécanique

endommagé et le réglage partiel de la géométrie des trains

roulants, - le remplacement d'un élément de la transmission, - le remplacement d'un élément du système de

signalisation, de visibilité, ou la pose d'accessoires

directement connectables. A chaque étape, le candidat annote ses observations sur la

fiche de travaux. Pour clôturer la mise en situation, il dispose d'un temps de

dix minutes pour effectuer la restitution orale de son

intervention et répondre aux questions du jury.

### **RNCP35935BC03 — Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile Remplacer le moteur thermique et ses équipements périphériques

Remplacer la distribution du moteur thermique

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon

le protocole suivant : A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le

candidat réalise : - le remplacement ou le réglage d'un système

d'entraînement de la distribution par courroie, - le remplacement d'un élément d'un équipement

périphérique du moteur thermique. Une des opérations ci-dessus entraîne une intervention sur

le circuit de fluide frigorigène d'un véhicule automobile

climatisé. A chaque étape, le candidat annote ses observations sur la

fiche de travaux. Pour clôturer la mise en situation, il dispose d'un temps de

dix minutes pour effectuer la restitution orale de son

intervention et répondre aux questions du jury.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Commerce et réparation automobile.

Commerce de gros et intermédiaires du commerce.

Transports terrestres.

Administrations publiques et collectivités territoriales.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur de service rapide.

Mécanicien de maintenance automobile.

Après une expérience significative :

Opérateur spécialiste de service rapide.

Mécanicien automobile.

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le (la) professionnel(le) doit être habilité(e) conformément à la norme NF C 18-550.

Le (la) professionnel(le) doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                          |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes                                                                                          |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 910 €                                                                                                                                                                    |
| Diplôme le plus fréquent            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)                                                                                 |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 22 431                                                                                                                                                                     |
| Jugés difficiles à recruter         | 71 %                                                                                                                                                                       |
| Emplois saisonniers                 | 5 %                                                                                                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules<br>G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 145 €                                                           |
| Selon la branche        | 7 145 € – 7 176 €                                                 |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 7 145 €                 | Valeur par défaut · 212 branches                                  |
| 7 176 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 17/10/2023 |
|-------------------------------------|------------|

## Statistiques

|       |           |          |                  |              |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|

2019

307

1

69 %

58 %

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP27118

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38101

### CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP27118

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35935/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 58                |
| Parcours menés à terme | 58                |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 03/2022 – 03/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 140               |
| Montant total engagé     | 485 544 €         |
| Coût moyen par dossier   | 3 468 €           |
| Durée moyenne            | 497 h             |
| Période                  | 02/2020 – 10/2023 |
| France Travail           | 56 %              |
| France compétences       | 40 %              |
| Reste à charge titulaire | 3 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.